

Le 2 juillet 2015 à 16 h, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Madame Annie Bel et Messieurs Jean-Claude Anglars et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Madame Sylvie Lopez et Monsieur Serge Roques.

Date de convocation : 8 juin 2015.

3 – ACQUISITION DE TERRAINS SUR LA COMMUNE DE MILLAU

Vu le rapport n° 5.

Considérant que le S.D.I.S. de l'Aveyron assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Millau situé en bordure de la RD911 sur les Hauts du Crès, à la sortie de Millau que le projet est réalisé sur les terrains suivants appartenant à la communauté de Communes Millau Grands Causses :

Secteur	Section	numéro	Contenance
Carratières Hautes	YH	17	1 022 m ²
Carratières Hautes	YH	56	4 287 m ²
Carratières Hautes	YH	58	6 033 m ²
Carratières Hautes	YH	60	1 645 m ²
Carratières Hautes	YH	75	1 593 m ²
Carratières Hautes	YH	78	18 m ²
TOTAL			14 568 m²

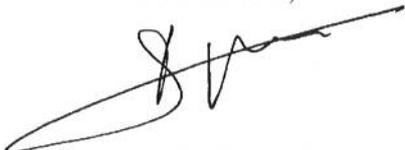
Considérant que conformément au dispositif mis en œuvre habituellement pour ce type de projet, l'emprise foncière est cédée à titre gratuit par le propriétaire au SDIS et que cette transaction fait l'objet d'un acte notarié dont les frais seront à la charge du SDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents le bureau du conseil d'administration :

- se prononce favorablement sur l'acquisition à titre gratuit de ces terrains, les frais d'acte étant à la charge du SDIS,
- autorise le président à signer tout acte y afférent.

Fait à Rodez, le - 9 JUIL. 2015

Le Président,



Jean-Claude Anglars